

Septembre 2004 : lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Aout 2006 : prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire

- Soutenir et accompagner les victimes
- Assurer la sécurité des personnes et des biens (diagnostic de sécurité, référent)
- Sécurisation des abords de l'établissement
- Correspondant sécurité/école
- Signalement du CE (signa)
- Responsabiliser les élèves et impliquer les parents

Novembre 2006 : CESC

- Prépare le plan de prévention de la violence (adopté au CA)
- Assure la liaison établissement/dispositifs locaux de sécurité (coopération)
- Eléments d'information et de réflexion pour le diagnostic de sécurité

Septembre 2009 : plan de sécurisation des établissements scolaires et suivi de la délinquance

- Réalisation du diagnostic de sécurité (CE/correspondant sécurité-école)
- Correspondant sécurité-école
- Sécurisation aux abords de l'établissement et intervention des EMS (incidents graves)
- Formation aux problématiques de sécurité et gestion de crise
- Suivi de la délinquance

Aout 2012 : assistant de prévention et de sécurité

- **Recrutement** : par le CE, niveau bac+2, statut d'AED (recrutement et missions présentés au CA qui approuve le principe et les modalités du contrat)
- **Missions**
 - ▶ Actions de prévention et de sécurité, répondre aux besoins de l'établissement
 - ▶ Analyse de la situation de l'établissement pour favoriser la mise en place d'une politique éducative de prévention
 - ▶ Participe à l'action éducative (avec le personnel et les EMS) et à l'amélioration du climat scolaire
 - ▶ Traitement des situations de crise grave compromettant la sécurité
- **Activités**
 - ▶ **Actions de prévention et d'éducation auprès des élèves**
 - ✓ Sensibiliser les élèves (respect, règles de vie...)
 - ✓ Prévention des conduites à risques
 - ✓ Prévenir et gérer les situations de tension ; gestion des conflits et résolution de situation de violence avérée
 - ✓ Participation aux modalités de prise en charge des élèves très perturbateurs ou ayant fait l'objet de procédures disciplinaires ; l'APS peut être le référent du jeune pendant cette période.
 - ▶ **Actions à l'attention des personnels**
 - ✓ Informations sur les facteurs de risques (dans et hors établissement)
 - ✓ Sensibilisation aux problématiques de violence
 - ▶ **Participation aux instances de l'établissement** (CESC, commission éducative)
 - ▶ Relais (sous l'autorité du CE) auprès des EMS
 - ✓ Concourir à l'organisation d'une fonction de veille et d'anticiper des situations de violence
 - ✓ Apporter au CE des éléments pour faire intervenir l'EMS (critères d'intervention à définir)
 - ▶ **Favoriser les actions en partenariat** : renforcer les liens équipes éducatives/parents ; établissement scolaire/environnement ; services sociaux, associations, collectivités ; police, gendarmerie.

Circulaire de rentrée 2012 : 8 orientations pour faire reculer la violence

- Mesurer le climat établissement (enquête de victimisation)
- Renforcer la présence d'adulte
- Former les enseignants et le personnel
- Renforcer le plan de sécurisation : diagnostic de sécurité, EMS, formation des équipes, correspondant Sécurité/Ecole
- Redonner du sens aux sanctions (commission éducative, échelle des sanctions)

- Accompagner les élèves perturbateurs
- Lutte contre le harcèlement
- Prévenir les jeux dangereux

Juillet 2013 (loi d'orientation): donner un cadre protecteur aux élèves et intervenants

- Sécurité et climat serein
- Lutte contre les violences et le harcèlement
- Renforcement de la présence des adultes (APS, EMS, AED)
- Formation des élèves aux droits/devoirs liés à l'usage d'internet et des réseaux

Aout 2013 : prévention et lutte contre le harcèlement à l'école

- Provoque difficultés scolaires, absentéisme, DS, phénomène de violence, dépression, TS...
- **Prévenir le harcèlement et lutter contre toutes ses formes :**
 - ▶ **Situation répétée**, sur le long terme, induisant une souffrance psychologique
 - ▶ Violences verbales, physiques, psychologiques, morale voire sexuelles
 - ▶ **Usage des nouvelles technologies** : favorise/accroît des situations de harcèlement (cyber harcèlement)
 - ▶ Enquête de victimisation/climat scolaire pour mieux connaître/analyser la fréquence des phénomènes de harcèlement, pour mieux les prévenir et les traiter
 - ▶ **Plan de prévention** de la violence et du harcèlement mise en œuvre dans le cadre du **CESC**
- Mieux **impliquer les élèves/parents** dans la prévention/lutte contre le harcèlement (CVC/CVL, éducation par les pairs, médiation entre élèves)

Novembre 2013 : prévention et traitement de la cyber violence

- Les médias numériques et sociaux [...], par des usages inappropriés, peuvent favoriser, accroître ou induire des situations de violence en les prolongeant et démultipliant sur internet
- Former les élèves aux droits/devoirs liés à l'usage d'internet et des réseaux
- **Agir contre la cyber violence :**
 - ▶ **Entreprendre des démarches de prévention** : PE, RI, réunion d'information et de sensibilisation, éducation aux médias et à l'usage responsable d'internet
 - ▶ **Accompagner les élèves victimes :**
 - ✓ climat de confiance,
 - ✓ rapidité d'intervention, (essentielle dans la réussite des traitements des violences),
 - ✓ information sur les procédures d'alerte et de signalement,
 - ✓ procédures disciplinaires (sanctionner un élève pour des faits commis à l'extérieur si ces faits sont à l'origine de troubles à l'intérieur de l'établissement), mesure de responsabilisation (prendre conscience de ses actes),
 - ✓ service de police/justice pour les actes graves (nécessité de porter plainte),
 - ✓ une « information préoccupante » peut-être adressée au CG si l'élève est susceptible d'être en danger.

Septembre 2015 : partenariat Justice-EN

- Nécessaire à la **protection des mineurs** et à la **transmission des informations**
- Généralisation des **référénts justice** (RJ) auprès du recteur d'académie : analysent les incidents et faits graves au sein de l'EN et vérifient les signalements
- **Magistrats référents EN** (TGI) : en relation avec le RJ, il s'assure que ses demandes soient prises en charge et traitées.

Octobre 2015 : prix 2016 « Non au harcèlement »

- Réalisation d'une **affiche** ou d'une **vidéo** de prévention de 2 minutes
- Violence répétée, verbale, physique ou psychologique
- **3 caractéristiques du harcèlement** : la **violence** (rapport à la force), la **répétitivité** et **l'isolement** de la victime.
- Conséquences négatives : scolaires, sociales et personnelles
- **Combattre le harcèlement par la méthode du climat scolaire :**

▶ Qualité de vie dans l'établissement	▶ Prévention des violences
▶ Justice scolaire	▶ Stratégie d'équipe
▶ Coéducation	▶ Pratiques partenariales
▶ Coopération	

- Prix ouvert aux élèves du cycle 3 jusqu'au lycée (**8-18 ans**)
- Les jeunes concourent en fonction de leur classe d'âge et de la catégorie (affiche/vidéo)
- **Objectifs** : mobiliser les élèves (acquérir une connaissance du phénomène, le comprendre, ses conséquences), les rendre acteur de la prévention, mobiliser les témoins, prendre position et rompre la loi du silence

Le harcèlement fait son **entrée dans les programmes** (EMC) en cycle 2 et 3. Le harcèlement devient un **délit** depuis la loi du 4 août 2014 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Novembre 2015 : politique éducative, sociale de la santé en faveur des élèves (PESS)

- **OMS** : « la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »
- La **PESS** contribue à offrir aux élèves les **conditions favorables aux apprentissages**, acquérir **connaissances/compétences** nécessaires à la construction d'un **individu et citoyen responsable**. La PESS :
 - ▶ Contribue à créer un **environnement scolaire/climat scolaire favorable à la santé (Ecole du bien-être)**
 - ▶ Programme d'éducation à la santé : développer les connaissances à l'égard de leur santé
 - ▶ Promotion de l'égalité des droits et des chances, à la réduction des inégalités : réalisation d'exams médicaux et des bilans de santé, détection précoce des problèmes de santé/carences pouvant entraver la scolarité
 - ▶ **Prévention des difficultés**, du DS et de l'absentéisme
 - ▶ **Promotion d'une école inclusive** : définir les conditions de scolarité des élèves à besoins particuliers
 - ▶ Lutter contre toutes formes de violence, discriminations et illettrisme
 - ▶ Accueil, accompagnement, écoute, suivi individuel des élèves

Novembre 2015 : PPMS

- En cas d'**accidents majeurs** d'origine naturelle (séisme, tempête...), technologique (nuage toxique, radioactivité, explosion) ou des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer **de graves dommages** aux personnes et aux biens.
- **PPMS** : mise en œuvre **des mesures de sauvegarde**
 - ▶ **Dimension éducative** : sensibiliser les élèves à la prévention des risques
 - ▶ **Acquérir des comportements adaptés** à sa sûreté et celle des autres
 - ▶ Permet aux élèves de **structurer des connaissances** et des **attitudes réfléchies et adaptées** face aux risques majeurs.
- Les établissements doivent **s'auto-organiser** en cas d'événements majeurs les affectant
 - ▶ Prendre en compte les risques prévisibles auxquels ils sont exposés
 - ▶ Déterminer les **mesures nécessaires pour une mise en sûreté** en cas d'accidents majeurs
 - ✓ Analyse des risques,
 - ✓ Identifier les moyens de protection
 - ✓ Elaborer le PPMS
- Le PPMS doit faire l'objet d'un **exercice annuel spécifique** qui permet de tester et de valider le dispositif.

Novembre 2015 : mesures de sécurité après les attentats du 13 novembre 2015

- Etat d'urgence et vigilance renforcée
- Consignes Vigipirate respectées : **contrôle des accès** aux bâtiments renforcés
- **Surveillance de la voie publique et des abords immédiats** : éviter tout attroupement
- **Gestion des flux aux entrées/sorties** :
 - ▶ il est demandé aux familles de ne pas stationner devant les portes pour éviter les attroupements ;
 - ▶ Aménager les horaires d'entrée/sortie pour mieux contrôler les flux et réduire le temps d'attente sur la voie publique
 - ▶ Aménager des zones en plein air pour éviter les sorties interclasses
- **PPMS et diagnostic de sécurité** : mettre en sécurité élèves et personnel (connaître les mesures spécifiques en cas d'intrusion), analyse des facteurs de risques et propositions pour améliorer la sécurité
- **Exercice de sécurité** : exercice d'évacuation + exercice type PPMS mise à l'abri ou confinement + obtention de l'attestation de prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1)
- Plans des locaux des établissements à la disposition des forces de police/gendarmerie

Janvier 2016 : mise en place du parcours de santé pour tous les élèves

- Améliorer le bien-être et réduire les inégalités
- **Acquérir connaissances, compétences** permettant de **prendre en charge sa santé** de manière autonome et responsable
- Créer un **environnement scolaire favorable à la santé et à la réussite**

- **Analyse des besoins et demande des élèves** : expertise des personnels sociaux et de santé pour créer le parcours, qui peut aussi prendre appui sur des **objectifs nationaux** en terme de santé. Le parcours est communiqué aux familles dont la coopération et l'implication constituent une priorité (coéducation)
- **Le parcours s'organise autour de 3 axes** :
 - ▶ **Éducation à la santé (SC)** : compétences à acquérir afin de faire des choix éclairés en matière de santé (acquisitions et activités décrites dans chaque cycle)
 - ▶ **Prévention** : actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales (conduites addictives, alimentaires, activités physiques, contraception...)
 - ▶ **Protection de la santé** : le but est d'offrir aux élèves un **environnement favorable** à leur santé et leur bien-être. Pour cela : actions visant à créer un **climat** établissement favorable à leur santé/bien-être, démarches centrées sur **l'amélioration de l'environnement**, de la **restauration**, l'ergonomie, les locaux... Associer **CVC/CVL** aux réflexions pour répondre aux besoins de santé ; description des ressources disponibles pour le élèves et leurs familles en matière de santé (visites médicales, dépistage...)
- **Le parcours mobilise l'ensemble de la communauté éducative**, CVC/CVL, MDL, les partenaires (collectivités territoriales, associations) dans les démarches de prévention, de promotion et d'éducation à la santé et la citoyenneté ;
- Le parcours est l'un des constituants du **PE** et du **CESC** (adopté au CA)

Circulaire de rentrée 2016

- **Climat scolaire serein**
 - ▶ Culture de la **coopération**, de solidarité, d'attention portée à autrui
 - ▶ **Coéducation** : renforcer les relations école/famille, espaces parents + mallette généralisés
 - ▶ **PPMS** : démarche de prévention → culture de la prévention du risque EMS mobilisées en cas de crise, réalisation du diagnostic de sécurité, APS
 - ▶ Classes des **cadets de la sécurité civile** (1/département)
- **Lutte contre les inégalités sociales** : **Parcours d'éducation à la santé** pour une promotion à la santé pour développer chez l'élève les capacités à prendre soin de lui

Novembre 2016 : Plan d'action en faveur du bien-être et de la santé des jeunes

- Mal-être, la souffrance psychologique, l'anxiété, la solitude : observés chez plus de **10% des adolescents**
- Seulement **30% des collégiens** se disent satisfaits de leur vie scolaire
- **Plan d'action** : mieux **identifier** les signes de mal-être, mieux **orienter** les jeunes vers les professionnels compétents et construire une **veille partagée** sur ces problématiques
- **Principales orientations** :
 - ▶ **Accès en ligne à des informations de santé** fiables et à des ressources géolocalisées
 - ▶ « **Pass santé jeunes** » : **accès gratuit** d'enfants et de jeunes adultes (jusqu'à 21 ans) à des consultations auprès d'un psychologue clinicien
 - ▶ **Meilleur accès à une aide psycho-sociale** pour les adolescents
 - ▶ **Coopération pluri-disciplinaire** : **Convention-cadre** (2016) entre les des maisons des adolescents et le ministère de l'éducation nationale et le ministre de la santé ; **Alliances éducatives** pour une approche globale du jeune, le **partage de l'information** entre les membres de la communauté éducative, **complémentarité des interventions** de chacun
 - ▶ **EPI** ayant pour thème « Corps, santé, bien-être et sécurité »
 - ▶ **Dispositif de veille** réunissant les personnels qui ont à connaître de la situation d'un élève
- **Cellule d'écoute et d'aide interactive** dans chaque académie par un psychologue
- **Maison des ados** : **lieux d'accueil** inconditionnel, **d'évaluation** pluri-disciplinaire et **d'orientation**; Possibilités de **prise en charge de courte durée** ; les MDA : **tête de réseau** des acteurs de l'adolescent
- **Psychologue de l'EN** : création de ce corps effective à la rentrée 2017 + **structures de prise en charge** plus nombreuses dans les établissements d'enseignement supérieur